

Frontières et aménagement. Le point du vue d'un géographe...

Jean-Pierre Renard

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Renard. Frontières et aménagement. Le point du vue d'un géographe... Mosella : revue du Centre d'études géographiques de Metz, Université de Metz, 2010, Actes du colloque Frontières et Aménagement, 32 (1-4), pp.7-16. hal-03018475

HAL Id: hal-03018475

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03018475>

Submitted on 22 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

FRONTIÈRES ET AMÉNAGEMENT. LE POINT DE VUE DU GÉOGRAPHE...

Jean-Pierre Renard

Université d'Artois, EA 2468 « Dynamique des Réseaux et des Territoires ».

UN NOUVEAU QUESTIONNEMENT RELATIF AUX FRONTIÈRES.

Ce colloque nous invite à réfléchir collectivement, pendant deux journées, aux interactions qui s'établissent et évoluent entre d'une part l'Aménagement des Territoires et d'autre part, les Frontières territoriales. Le territoire est conçu ci-après comme un morceau d'espace construit par les sociétés, sur le temps long de l'histoire, souvent modifié, recomposé, délimité à des fins identitaires et gestionnaires, et porteur de valeurs communes qui peuvent dans certaines circonstances, diviser et opposer les sociétés qui s'y réfèrent. A nous d'appréhender l'Aménagement, au sens de projet commun, global, transversal, porté par les pouvoirs publics en charge du Territoire, et la Frontière, comme un tout, un système socio-spatial au sein duquel les acteurs réagissent à leur environnement, s'adaptent aux influences extérieures (effets de la mondialisation par exemple) et tentent d'assurer cohésion, cohérence et efficacité à leur territoire approprié ; c'est dire aussi que l'Aménagement des Territoires doit toujours prendre en considération la délicate question des disparités territoriales. Cette approche systémique est conçue à des échelles différentes, analysée selon des temporalités multiples, dans une dynamique permanente pas toujours exempte de conflits et de tensions. Dans ce système socio-spatial complexe, et en cohérence avec les paradigmes actuels de la géographie, il nous faut attribuer aux représentations culturelles et affectives des acteurs, une influence souvent déterminante.

La conjonction de coordination présente dans le titre du colloque, nous invite aussi à poser quelques questions introductives :

Comment les frontières, en tant que marqueur identitaire d'une société, limite d'un territoire géré par une autorité, mais aussi en tant que miroir d'un pouvoir, d'une idéologie, d'un rapport à l'Autre..., peuvent elles influencer sur les politiques d'Aménagement ? (Ce terme n'étant pas, bien entendu, réduit à sa seule dimension technique ou technologique et concrète). La réalisation d'équipements ne pouvant pas à elle seule résumer l'Aménagement des territoires, celui-ci est porteur de projets, de cultures, de symboles, d'une utopie en quelque sorte¹.

¹ Claude Gengler qui possède une grande expérience professionnelle de l'Aménagement du Territoire au Luxembourg le définit à partir de quelques notions : l'Aménagement du territoire, dit-il, relève de la sphère géopolitique, des responsabilités nationales même s'il est par ailleurs favorable à la décentralisation et au partage des compétences ; ce doit être une grande force de coordination entre les intérêts des divers acteurs locaux, régionaux et nationaux ou ministériels ; la solidarité nationale doit y être exercée ; enfin, il n'existe pas d'Aménagement du territoire sans ménagement (durable) de ce dernier. (D'après thèse sur travaux intitulée : « problématique géopolitique de l'aménagement du territoire au Luxembourg », 2007, Metz).

Comment, en réciprocité, l'Aménagement des Territoires peut-il transformer les frontières et les espaces frontaliers ? Ces transformations sont-elles toujours engagées dans le sens d'une plus grande ouverture territoriale, d'une meilleure connexion entre acteurs et lieux ? Il est évident que l'actualité politique de la fin du XX^{ème} siècle nous interdit de proposer une réponse unique à ce questionnement. Les transformations frontalières concernent la morphologie et les fonctions de l'objet frontière, elles marquent souvent le champ du visible, du concret ; mais il convient de ne pas négliger le registre du symbolique (tant pour l'Aménagement que les Frontières) ; les mutations spatiales frontalières affectent aussi le champ de l'invisible, de l'esprit, de l'imaginaire et de l'identitaire. Michel Foucher nous a judicieusement invités à considérer la frontière selon trois registres, différents et complémentaires (le réel ou le concret, le symbolique et l'imaginaire). De même Antoine de Saint-Exupéry a écrit que « l'essentiel est invisible pour les yeux ». Ces deux auteurs nous incitent donc explicitement à nous aventurer au-delà du visible et du concret pour mieux appréhender les transformations de la Frontière. Les questions posées dépassent de ce fait très largement le seul domaine de la technologie et de l'équipement.

AMBIVALENCE ET AMBIGUÏTÉ DES TERMES DE L'ÉTUDE.

D'emblée, il nous faut rappeler le caractère fondamentalement ambivalent de la Frontière ; ne considérons pas cet objet à partir d'une seule échelle, d'un seul acteur, à un moment particulier de son histoire en négligeant les processus et évolutions. Il n'est pas d'ouverture sans fermeture possible de la frontière (et réciproquement) ; de même, il n'est pas de volonté d'intégration transfrontalière sans réactions de rejet, de repli... La frontière doit toujours être appréhendée comme un objet incertain, en recherche d'équilibre entre deux pôles fonctionnels et sémantiques opposés (le « plus » et le « moins » ou encore la « cristallisation » et « l'assouplissement »...), l'un ne va pas sans l'autre ; une frontière totalement ouverte pour tous n'est plus une frontière ; une interface se nourrit toujours de différentiels, d'une juxtaposition de différences délimitées...

C'est dans cet esprit que nous voulons immédiatement mettre en exergue quelques idées qui vont structurer le fil conducteur de cette étude :

- L'Aménagement des Territoires, notamment périphériques et frontaliers, peut s'inscrire dans des logiques politiques très contrastées et pas toujours synonymes d'atténuation de la tension frontalière et d'émergence d'espaces transfrontaliers.
- Bien des aménagements concrets relèvent davantage du champ frontalier que transfrontalier. Une mise au point terminologique sur le frontalier, l'inter et le transfrontalier s'impose sans doute.
- Dans le cadre de processus globaux (mondialisation, construction européenne, formation d'aires régionales de puissance, affaiblissement fonctionnel étatique...), les frontières territoriales sont tiraillées entre des forces souvent contradictoires. Pour mieux comprendre la « schizophrénie » de la frontière, il nous faut absolument prendre en considération sa dimension symbolique et imaginaire, et aussi, ne pas oublier les temporalités des acteurs et des processus qui ne coïncident pas toujours.
- Les tensions entre la « réalité » et la représentation de l'objet nous invitent aussi à emprunter à Jean Gottmann l'idée de l'iconographie s'opposant aux transformations impulsées par divers mouvements économiques et politiques extérieurs au territoire vécu.

Tout ce questionnement sur l'Aménagement et les Frontières nous permet en fait de nous interroger sur le devenir des Frontières dans notre monde postmoderne ; où sont les « vraies » frontières ? Sont-elles encore celles héritées de l'époque moderne et contemporaine ? Ne faut-il pas différencier la frontière, celle que nous vivons au quotidien et qui peut s'effacer au profit d'opportunités, de plus-values économiques, sanitaires, sociales... et la Frontière qui est le concept, l'idée qui n'a pas encore abandonné son

contenu défensif, protecteur et identitaire ? Enfin, n'assiste-t-on pas de nos jours à une certaine dilution et délocalisation spatiale de la Frontière ? à une authentique métropolisation de la Frontière ?

Le texte d'orientation scientifique du colloque suggère au moins deux manières de croiser les termes de Frontière et d'Aménagement.

1. « Toute frontière est un aménagement ». L'émergence, l'évolution de son tracé, l'affirmation de l'illusion linéaire (Jacques Ancel) de la Frontière correspond bien à un long processus souvent irrégulier, secoué de crises graves, de formation d'un État (Nation) soucieux de bien se différencier des Autres. La Frontière est donc bien une limite de souveraineté et une discontinuité par rapport à la mise en place de mailles territoriales, voire de liens sociaux (fonction de rupture, de barrière, de filtrage...). C'est donc un aménagement qui porte une certaine vision du monde et des territoires, reposant sur un maillage étatique prédominant, qui se nourrit d'antagonismes, correspondant en outre à la culture occidentale moderne exportée ensuite vers d'autres continents dans le cadre notamment de l'expansion coloniale contemporaine. Désiré Nassa et Stéphanie Lima ont rappelé, chacun dans leur thèse respective², que dans d'autres aires culturelles, le rapport à la Frontière et le sens de l'objet ont pu être sensiblement différents des nôtres : les frontières imposées par l'histoire coloniale peuvent apparaître comme des barrières restreignant la liberté des sociétés et, dans ce cas, le jeu permanent consiste à les transgresser pour permettre aux réseaux sociaux et ethniques de se maintenir en vie. Le territoire dans ce cas ne se crée pas sur la base d'un morceau d'espace clairement délimité et borné mais en revanche sur le fonctionnement très fluide de réseaux sociaux et d'alliances de communautés³. Le social prime ici sur le spatial pour fonder le territoire, alors qu'en Occident et en France tout particulièrement, le territoire issu d'une gestion administrative et politique centralisée et rationalisée est conçu comme une entité spatiale continue et homogène. Dans notre tradition culturelle et géopolitique, la Frontière est une limite qui contient l'idée de la fermeture, de la séparation, de la protection, du contrôle... Une telle limite participe donc de l'organisation (aménagement ?) d'un certain ordre spatial international et de la cohésion interne des territoires délimités. Ce même objet est aussi nourri de multiples symboles, de l'imaginaire collectif, tout ce qui crée selon l'expression de Jean Gottmann, l'icône de la Frontière et qui en assure la pérennité même quand la ligne a été supprimée de la carte. Rappelons aussi que cette vision géopolitique et identitaire de l'aménagement du monde, même si elle a beaucoup évolué, n'a pas complètement disparu puisque de nombreux peuples ont récemment accédé à l'indépendance (notamment sur le subcontinent européen) et que dans diverses régions du monde, y compris en Europe, certaines sociétés rêvent encore d'indépendance par rapport aux États hérités et reconnus par la communauté internationale (Pays basque espagnol, Corse, Flandre belge, Padanie...). La tentation apparaît même plutôt contradictoire puisque ces mêmes sociétés à la recherche de leur indépendance politique ne rejettent pas l'idée de l'adhésion à

² Nassa Désiré., 2005. Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au Nord de la Côte d'Ivoire. Thèse soutenue à Bordeaux 3, 336 pages. Lima Stéphanie, 2003. Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la région de Kayes, Mali. Thèse soutenue à Poitiers, 532 pages et un volume d'annexes.

³ Un extrait de l'ouvrage de Patrick Picouet et de Jean-Pierre Renard : les frontières mondiales, origines et dynamiques. Éditions du temps, une géographie. 159 pages, 2007 : « ...Si certaines des frontières héritées de l'époque coloniale font l'objet de litiges déjà anciens, comme la querelle qui oppose le Tchad et la Libye, la plupart des frontières africaines ont été légitimées par l'Organisation des États Africains en 1964. Finalement, en Afrique, ce sont les frontières qui ont créé les États. On peut se demander quelles iconographies nationales ont été construites qui légitiment aujourd'hui les frontières héritées des empires coloniaux ? Ou alors faut-il considérer que les systèmes de mouvement équilibrent les effets de cloisonnement des frontières ? Les Africains ont peu participé au dessin des frontières dont ils se jouent et avec lesquelles ils jouent actuellement. Ils les traversent et y font transiter légalement ou illégalement une multitude de produits. Pourrait-on nommer certaines de ces frontières, des frontières d'échanges ! ».

l'Union Européenne, mais dont le modèle n'est pas nécessairement celui des six États fondateurs, tout ceci créant beaucoup de discordances dans les représentations et discours politiques. La sérénité n'est donc pas la marque première de l'aménagement du monde dit postmoderne, mais sans doute est-ce le trait commun à toute période de transition géopolitique et identitaire.

2. Les espaces périphériques et frontaliers ont été – et sont toujours – l'enjeu de divers aménagements (projet, équipements, conquêtes technologiques, intégration par imposition de maillages territoriaux...) s'inscrivant dans des politiques globales impulsées par l'État puis par des acteurs territoriaux de plus en plus nombreux (publics et privés) exprimant les attentes des sociétés locales. A ce propos, citons quelques exemples qui montrent bien que les aménagements ne sont pas toujours conçus à une échelle transfrontalière mais plutôt frontalière.

Tout d'abord, certaines volontés politiques se sont inscrites sur le temps long des sociétés en refusant l'aménagement frontalier, une façon particulière d'affirmer leur différence par rapport aux voisins et l'idée de la séparation. L'absence d'équipement de connexion (pont, route, voie ferrée...) confirmait l'idée de la barrière, de la rupture, une fonction première revenant à la Frontière. Le non-aménagement frontalier, expression d'une volonté ou d'une idéologie politique, était encore très présent sur les rives de la Morava (frontière occidentale de la Slovaquie) au début des années 2000. De même, l'absence de grands travaux de mise en connexion des espaces montagneux frontaliers relève de la même vision politique.

Dans d'autres cas, l'aménagement des espaces frontaliers a été partiel et placé sous contrôle militaire, dès lors que cet espace était à vocation défensive (pensons aux travaux dirigés par le Maréchal Vauban et la ceinture de fer du Nord de la France ; la ligne Maginot et ses nombreuses installations militaires contemporaines...). François Reitel, l'un des précurseurs du renouveau de la géographie des frontières en France et ancien Professeur à l'Université de Metz, a étudié ces différents aménagements à caractère militaire et politique dans le Nord-est de la France (défrichement de forêts sous contrôle militaire, aménagement de gares comme celle de Metz).

Fréquemment aussi, les aménagements furent très nettement frontaliers, dans le sens de « devant faire front ou face » aux États voisins. Il fallait par exemple « faire vitrine », exposer son savoir-faire aux voisins, leur envoyer un message très symbolique et géopolitique. A ses origines, le projet de grand Canal d'Alsace fut conçu pour servir les seuls intérêts français contre ceux des Allemands ; avec le temps et l'amélioration des relations franco-allemandes (1957, 1963...), ce projet fut abandonné et remplacé par des aménagements concertés puis partagés. L'esprit dans lequel l'équipement hydroélectrique du Rhin fut assuré, entre Bâle et la région de Strasbourg, confirme clairement l'évolution des relations politiques entre les deux États et la modification des représentations de la frontière rhénane. De même, les hautes digues qui ceignent le Danube en aval de Bratislava, entre la Hongrie et la Slovaquie, en particulier dans le secteur de Gabčíkovo, traduisent avec la force de l'évidence une volonté politique de séparation. L'aménagement des berges du fleuve ne constitue pas seulement une réponse technique aux risques d'inondation qui menacent les plaines danubiennes, il nous entraîne aussi dans les méandres de la vie politique et du message symbolique ; Ce « mur » protège contre les excès du fleuve mais en même temps renforce la fonction séparatrice de la frontière (très visible dans ces régions de plaine) et accentue la volonté symbolique de séparer les populations magyares installées de part et d'autre du fleuve. N'oublions pas qu'elles représentent plus de 10% de la population slovaque actuelle et qu'elles sont fortement concentrées dans le sud du pays, le long du Danube. D'autres exemples pourraient être empruntés aux enclaves espagnoles du Maroc, à la frontière séparant les États-Unis et le Mexique... Dans tous ces cas, les aménagements réalisés sont essentiellement frontaliers puisqu'ils ont été réalisés avec le souci de la protection, de la séparation, de la différenciation.

Le cas particulier des fronts pionniers constitue une illustration intéressante des rapports particuliers qui peuvent s'établir entre Aménagement du Territoire et Frontières. Même si le colloque ne propose pas de développer cette question, rappelons toutefois que les fronts

pionniers peuvent être définis comme d'authentiques politiques d'aménagement des territoires portées par l'État, l'Armée, comprenant un volet social et économique, offrant des espaces-exutoires à la société en quête d'amélioration de leur quotidien ou cherchant à fuir les régions plus densément peuplées, urbanisées, « normalisées »... Ces mêmes fronts pionniers, aux effets souvent incontrôlables, modifient le territoire, ses limites, intègrent des franges conquises et portent une valeur géopolitique forte. Opérations de conquête visant à intégrer des franges territoriales encore mal cernées, les fronts pionniers aboutissent souvent à l'affirmation des frontières périphériques, à leur linéarisation et cristallisation, à l'accentuation de la séparation étatique. Les exemples amazoniens (étudiés notamment par H. Théry, M. Droulers), indonésiens, mais aussi sud-tunisiens (voir notamment les travaux de J. Bisson) qui, dans les années 70-80, avec la multiplication des palmeraies dans le Grand Erg oriental, témoignaient de cette volonté de conquête, d'intégration territoriale et de contrôle des espaces frontaliers, là notamment où la Tunisie s'étrangle...

Le qualificatif de transfrontalier doit donc être réservé aux seuls aménagements qui s'inscrivent dans une réelle perspective d'intégration (surtout économique) transnationale. L'exemple de l'usine Volkswagen installée récemment au Nord-Ouest de Bratislava, à proximité de la Morava, reliée aux pays germaniques par une voie ferrée et un pont spécifique enjambant la rivière, confirme une volonté d'intégration économique. Mais en même temps, ces aménagements accentuent la dissymétrie entre les espaces frontaliers de l'Ouest et de l'Est de la Slovaquie : intégration transfrontalière et européenne à l'Ouest, affirmation du contrôle et de la séparation à l'Est au contact de l'Ukraine.

Plus étonnants encore sont certains aménagements qui s'inscrivent dans une politique de coopération transfrontalière (institutionnalisée et soutenue financièrement par le PIC Interreg) et qui pourtant, lors de l'analyse des dossiers qui les portent, traduisent un objectif beaucoup plus frontalier que transfrontalier. Au cours de la première phase du PIC Interreg A (1991-93), notamment entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais, de nombreux projets de coopération transmanche entre des villes installées de part et d'autre du « Channel » (Dunkerque-Ramsgate, Wimereux-Hernebay, Calais-Dover...) ont permis de financer des réalisations concrètes et ponctuelles (aménagement de places, d'entrées de villes, de digues, d'installations portuaires) qui n'avaient de transfrontalier que le titre... Chaque partenaire a tiré profit de cette nouvelle orientation politique européenne pour améliorer certains infrastructures et équipements de sa propre frontière. De même, dans certaines régions frontalières pourtant très ouvertes et actives, où un réel travail de coopération, de réflexion transfrontalière est mené (citons le cas de la métropole lilloise et de la COPIT : Conférence permanente des Intercommunales), il arrive encore que des problèmes d'incompréhension (des situations de malentendus et de blocages) surgissent. Actuellement, la question du tracé de la future A24 devant connecter le réseau autoroutier du Nord de la France à l'enclave hennuyère de Comines puis au-delà à la région flamande pose un réel problème frontalier, comme en témoignent certaines manifestations de rejet. De même, l'interdiction faite aux poids lourds d'entrer au cœur de l'agglomération lilloise, n'existe qu'en venant du Sud, par l'A1...

QU'EST-CE QUE LE TRANSFRONTALIER ?

Cette diversité de situations pose donc une question importante : comment définir l'aménagement transfrontalier ? Il apparaît évident que toute opération d'aménagement aux frontières n'est pas menée uniquement à des fins de coopération, d'ouverture, d'intégration... même en Europe.

Le « frontalier » suggère l'idée de la mise en front, du vis-à-vis, de la juxtaposition de part et d'autre d'une ligne de séparation, même si la perspective de l'antagonisme n'est pas unique car il faut aussi prendre en considération l'exploitation de ce vis-à-vis à des fins valorisantes (le différentiel qui profite aux populations riveraines). L'« interfrontalier » introduit l'idée de l'échange réciproque qui en même temps souligne la reconnaissance de la frontière séparatrice (il ne peut y avoir d'interfrontalier sans frontière reconnue et valorisée) et de l'identité des deux partenaires ; comme pour l'interdisciplinarité, ce sont bien les disciplines reconnues dans leur identité qui permettent l'échange interdisciplinaire et qui, en retour,

Jean-Pierre RENARD

peut assurer une évolution des disciplines. Enfin, le « transfrontalier » suggère l'idée de la frontière ouverte ou filtrante, permettant ou encourageant la mobilité, le passage, la mise en relation. La mobilité transfrontalière peut avoir aussi des effets de retour sur la nature, la morphologie, les représentations de l'objet frontière.

Ainsi le « transfrontalier » nous renvoie aux liens, aux flux et aux acteurs traversant la frontière, à la connexion ou encore à la volonté politique de créer de la continuité et de la proximité territoriale là où précisément les logiques nationales et étatiques avaient autrefois inscrit de la discontinuité et de la distanciation culturelle, administrative, politique, entre voisins. Les opérations d'aménagement peuvent donc être qualifiées de transfrontalières dès lors qu'elles s'inscrivent dans cet objectif et portent ainsi en elles le symbole de la connexion, de la traversée et de la mobilité. L'Aménagement transfrontalier des territoires exprime donc une autre vision organisationnelle de l'espace. La création du « jardin des deux rives » à Strasbourg-Kehl, le percement du tunnel sous la Manche, les aménagements enjambant le détroit de l'Oresund entre Danemark et Suède, représentent de bons exemples d'opérations transfrontalières. Au-delà de leurs aspects très concrets, elles portent une valeur symbolique et politique forte, soulignant désormais l'importance accordée à l'échelle inter ou transnationale dans tout projet de développement territorial.

L'aménagement transfrontalier mobilise généralement de nombreux acteurs, publics et privés, comme des élus, des associations, des entreprises de transport... Pour connaître le succès et pérenniser leurs réalisations, ces acteurs doivent innover dans leur façon de travailler ; la mise en réseau des acteurs appartenant à des cultures et des territoires différents est indispensable, mais la mise en œuvre de la gouvernance n'est pas chose aisée. Cette mise en réseau peut à terme créer de la proximité organisationnelle, facteur sans doute nécessaire à tout rapprochement territorial.

L'aménagement transfrontalier, porté par une volonté de coopération et d'ouverture frontalière pour créer de la couture territoriale, façonne peu à peu de nouveaux espaces transfrontaliers ; ceux-ci sont particuliers dès lors qu'ils se fabriquent sur :

- la juxtaposition de mailles territoriales différentes appartenant à deux États bien identifiés. La ligne frontière subsiste donc en tant que limite géopolitique et administrative, parfois linguistique, monétaire, même si elle est fréquemment traversée.
- La réticulation⁴ : enjambant la discontinuité politique, les réseaux d'acteurs locaux et régionaux multiplient les « ponts », créent des « espaces-systèmes » de coopération et de solidarité, d'intérêt commun.

Ainsi dans les espaces transfrontaliers coexistent à la fois la discontinuité sur le plan politique, administratif (même si l'objectif officiel est de renforcer la proximité organisationnelle) et la continuité dans l'action, la mobilité, le travail, le bassin de vie. Cependant le façonnement progressif de la proximité territoriale par delà la ligne frontière (à ne pas considérer dans son sens premier de proximité géographique euclidienne), c'est-à-dire culturelle, organisationnelle, économique..., n'est jamais synonyme d'uniformisation, voire d'intégration parfaite et simple. Même là où la frontière est ouverte, très active, l'objet de multiples opérations de coopération et d'aménagements communs (transports publics, équipements hospitaliers, sanitaires, parcs naturels...), des situations de concurrences vives, de dissymétrie, d'affrontements économiques voire de méfiance, peuvent subsister avec force et pérennité. Les temporalités politiques, celles des réalisations concrètes de l'aménagement, celles encore des représentations des frontières et des territoires, ne sont guère superposables. L'analyse de centaines de dossiers de coopération transfrontalière franco-belge et franco-britannique⁵, dans le cadre du PIC Interreg (1991-2006), a clairement souligné cette ambiguïté ; dans ces espaces transfrontaliers qui se structuraient

⁴ Le terme de réticulation est adopté dans le sens de l'opération chimique qui peut affecter des polymères : « passage d'un polymère d'un état où les macromolécules qui le constituent sont indépendantes à un état où elles sont reliées entre elles par des liaisons chimiques (donc formation d'un réseau) ».

⁵ Ce travail a été réalisé en équipe, dans le cadre de la coopération transfrontalière entre le Nord-Pas-de-Calais et le Kent, mais aussi entre le NPDC, la Flandre et le Hainaut belges.

sur la base de multiples objets et lieux de coopération institutionnelle, publique, communale ou régionale, nous avons pu constater deux faits majeurs qui soulignent les résistances identitaires et fonctionnelles : l'absence de réelle volonté de coopération de la part des acteurs privés au cours des trois phases du PIC Interreg A (méfiance, concurrence, conquête, fusion, sont des termes plus adéquats pour traduire leurs relations aux frontières et aux voisins) ; l'échec des rares tentatives de coopération entre entreprises privées (exemples, dans le franco-britannique, de DUO-LINE ou encore des Frères de la Bière⁶). Il ressort donc de ce constat l'idée correctrice suivante : l'implication des acteurs économiques privés dans le processus de coopération et d'aménagement des espaces transfrontaliers constitue sans doute un critère pertinent d'évaluation du degré de transformation de la frontière et des espaces transfrontaliers. L'évaluation de la transfrontalierité émergente doit prendre en considération les volontés politiques mais aussi les processus identitaires et les comportements des acteurs économiques. Les espaces transfrontaliers, caractérisés par la recherche d'une plus grande proximité organisationnelle, par la volonté de coopération publique, par le développement des formes de mobilité et la multiplication des réseaux d'acteurs, demeurent aussi des espaces de conquête économique (capture de la main d'œuvre, installation d'entreprises étrangères pour conquérir le marché, recherches de réduction du coût de la production...), d'intégration territoriale spontanée, avec dépendances. Les exemples de l'Alsace (vis-à-vis de l'Allemagne et de la région de Bâle), le Nord du Mexique vis-à-vis des USA, l'Est du Paraguay vis-à-vis du Brésil, sont des illustrations pertinentes de l'intégration transfrontalière sur des bases de conquêtes économiques.

DE L'INTÉGRATION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE.

Ainsi l'analyse des transformations de la Frontière et des espaces transfrontaliers pose la question de l'intégration territoriale, un concept important qu'il faut ici décliner. Les champs de l'intégration sont pluriels :

- Elle peut être politique et recherchée, décidée à coups de sommets internationaux qui fixent les échéanciers, les objectifs, les modes de financements..., inscrite dans un contexte particulier comme celui de la construction européenne. Cette forme d'intégration recherchée peut alors créer des « laboratoires » de réflexion et d'innovation, créer de nouvelles structures de gestion de l'espace transfrontalier (Eurodistricts, Groupements européens de coopération territoriale...)⁷. Ce nouveau cadre institutionnel repose sur quelques principes comme la subsidiarité, la gouvernance, la confiance partagée... ce qui se passe donc aux frontières peut à terme ouvrir de nouvelles pistes de travail pour les collectivités internes aux États. Toutefois, à ce jour, il est difficile de dire jusqu'à quel point un Eurodistrict pourra effectivement devenir une entité territoriale en soi.
- L'intégration est aussi économique, mise en œuvre notamment par des acteurs privés ; le sens du processus est alors différent du précédent et renvoie aux notions de dépendance, de contrôle, de conquête, de concurrence.
- L'intégration est aussi sociale et concerne diverses réalités comme le travail transfrontalier, la résidence, les achats, les loisirs, tous les flux qui créent des bassins de vie transfrontaliers.

⁶ Rapport de recherche rédigé pour le compte de la DATAR, en 2003.

⁷ Depuis 2004, une nouvelle opportunité légale est offerte par la loi française qui précise que « dans le cadre de la coopération transfrontalière, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, un groupement local de coopération transfrontalière dénommé district européen, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'objet du district européen est d'exercer les missions qui présentent un intérêt pour chacune des personnes publiques participantes et de créer et gérer des services publics et les équipements afférents... Les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements peuvent adhérer à des syndicats mixtes existants... ». Par ailleurs, la Commission européenne a proposé la mise en place d'un nouvel outil de gestion territoriale, appelé « Groupement européen de coopération territoriale », doté d'une personnalité juridique, pouvant « rassembler l'ensemble des partenaires compétents de part et d'autres des frontières ».

- Tous ces processus sont « filtrés » par, et influent sur, les représentations des acteurs territoriaux. De ce fait l'intégration est aussi culturelle et identitaire. La transformation de la frontière c'est aussi la transformation de l'identité collective, mais cela demande du temps...

Les différents processus d'intégration transfrontalière s'inscrivent bien entendu dans des temporalités multiples :

- le très court terme pour la mobilité quotidienne des personnes,
- le moyen terme pour les volontés politiques, rythmées par des échéances,
- le plus long terme pour l'acceptation de transformations identitaires...

La pluralité des temporalités peut engendrer des hiatus, des conflits de représentations et d'intérêts, donc des conflits autour du principe de l'adhésion aux projets de coopération ou d'aménagement. Les uns vivent la transfrontiéralité en termes de concurrence, d'autres en termes de complémentarité ; plusieurs couples sémantiques traduisent bien ce rapport dual et ambivalent à la transfrontiéralité :

- ressources/contraintes ;
- concurrences/complémentarités ;
- atteintes/ chances...

Comme l'a souligné Cécile Buxeda dans sa thèse soutenue à Paris I Sorbonne à propos de l'apprentissage de l'Allemand⁸ dans le grand Est français, une intégration commerciale et économique trop rapide, même si elle est accompagnée d'une politique de coopération institutionnelle, peut avoir des effets contraires sur l'intégration culturelle et identitaire. Plus de proximité économique peut parfois nuire à la proximité culturelle...(Volonté de différenciation, de distanciation culturelle par rapport à la source de dépendance économique...).

Tout ceci étant rappelé pour signifier le plus clairement possible que le géographe et l'aménageur ne peuvent, l'un comme l'autre, faire l'économie de la prise en considération des volets symboliques et imaginaires de la frontière et des opérations d'aménagement qui l'affectent. En effet la frontière est un objet très chargé d'émotions, de culture, d'histoire, donc de représentations que l'on ne peut absolument pas négliger si l'on veut que les politiques et réalisations d'aménagement soient bien acceptées par la société concernée. C'est bien parce que la Frontière est un lieu de tensions entre inerties, traditions et mouvements, que la notion de l'iconographie convoquée par J. Gottmann dès les années 50 présente beaucoup d'intérêts. L'iconographie étant l'ensemble des images, des signes, des souvenirs, des éléments patrimoniaux qui ancrent durablement l'individu et la société dans un territoire donné et qui l'amènent parfois à résister aux transformations et aux mouvements clairement signalés.

La frontière n'est pas seulement une périphérie de territoire, un lieu d'opposition et de mise en contact ; c'est une inscription du temps long dans l'espace, un palimpseste spatio-temporel, la concrétisation de la culture politique de la société. La frontière est un construit culturel qui fonctionne à la fois comme un miroir, une vitrine et une fenêtre : un miroir qui renvoie l'image de la société circonscrite, ses croyances, ses valeurs, ses forces et faiblesses, à elle-même ; mais aussi une vitrine qui renvoie une image vivante et en constante transformation aux voisins, enfin une fenêtre souvent déformante, voire caricaturale. Tout ce qui passe par la frontière est ainsi montré, dénoncé, survalorisé... donc mis en scène, mis en sens ; par définition, la frontière est l'antithèse de l'espace neutre, ou de l'espace support ; c'est un espace très sensible, « sismique », affecté de métamorphisme, qui à la fois renvoie à la normalité, à la légalité, à la défense, mais aussi à l'idée de la possible transgression, de la liberté, de l'acte qui transcende la vie ordinaire, qui donne la plénitude de l'existence... C'est d'ailleurs pourquoi l'objet frontière a été autant visité, valorisé par les arts, majeurs et autres... la littérature abonde de récits construits autour du symbolique, de l'imaginaire et de la réalité de la frontière, une réalité souvent

⁸ Buxeda Cécile, 2006 : l'intégration territoriale transfrontalière et apprentissage de l'Allemand dans le grand Est français. Thèse soutenue à Paris I Sorbonne.

violente ; la peinture s'est aussi appropriée les limites, discontinuités, les frontières y compris celle du Styx...Enfin les bandes dessinées ont aussi visité la richesse de la frontière.

De ce fait, il n'est pas possible de considérer la frontière politique, même au sein de l'UE, comme une limite en voie de disparition, une barrière inefficace, un espace totalement ouvert. Si c'était le cas, nous pourrions alors nous demander ce que deviennent les territoires circonscrits...L'évolution du contenu de la frontière, de sa signification, de son existence, peut différer selon le registre d'analyse : ouverture possible dans le champ du concret, du réel grâce aux multiples travaux d'aménagement, mais aussi fermeture et filtrage dans le champ du symbolique...La schizophrénie est une maladie des temps actuels de nombreuses frontières...Peut-on ainsi se permettre d'écrire que la multiplication des aménagements transfrontaliers n'a de sens et de pérennité que si elle s'accompagne d'une réflexion sur l'évolution des représentations identitaires et d'un travail patient et profond sur la gouvernance, notamment les relations informationnelles et l'esprit de dialogue, du débat qui doivent se tisser entre les acteurs de l'aménagement et les citoyens des territoires frontaliers aménagés ?

DYNAMIQUES TERRITORIALES FRONTALIÈRES.

Est donc posée la question essentielle des transformations de la Frontière. Dans un contexte de mondialisation, d'intégration politique et économique européenne, de constitution d'aires de puissance transnationale, de « déconstruction » intellectuelle et idéologique des idéaux hérités de l'époque moderne et contemporaine, les frontières semblent être de plus en plus remises en question. Comment ? Selon quels processus fonctionnels, idéologiques, spatiaux et morphologiques ? Comment certaines opérations d'aménagements contribuent-elles à accélérer les transformations des frontières, entre dispersion, cristallisation et métropolisation ?

Depuis quelques dizaines d'années, de nombreuses transformations affectent les frontières et les espaces frontaliers. Cette dynamique spatiale très répandue est le fait de processus généraux à caractère économique, politique et social comme la mondialisation, la mobilité, la constitution de grandes régions supranationales, que d'aucuns nomment les « variables forçantes » du système socio-spatial...Mais la Frontière se modifie aussi par le jeu complexifié des acteurs comme l'État, les collectivités territoriales y compris locales, l'Union européenne, les entreprises, les individus, les frontaliers...qui, tous, projettent de multiples regards pas toujours convergents et synchrones sur les frontières et les espaces frontaliers. Ce sont aussi les représentations culturelles de l'objet que les géographes tentent de prendre en considération dans leurs travaux, des représentations qui attribuent du sens, des fonctions, qui influent sur les aménagements des frontières, qui incorporent des temporalités multiples. Nous avons ainsi déjà parlé de schizophrénie de la frontière, entre résistance identitaire et adhésion à de nouveaux projets territoriaux...

De même la Frontière, symbole d'un territoire collectif hérité des idéaux modernes, pour lesquels nous pouvions vivre et mourir, symbole de la Nation parfois en danger et de l'intégrité de l'État-Nation, est en quelque sorte remise en question par les « déconstructeurs » des idéologies modernistes, (pensons à certains philosophes contemporains comme Nietzsche ou Heidegger). Pendant des décennies, voire des siècles, les sociétés étaient collectivement et idéologiquement en tension derrière leur frontière symbolique et linéaire; mais la perte de pouvoirs et de force d'entraînement transcendantal des États et des Nations, peut aussi engendrer une certaine dilution de la frontière. « Celle qui compte » devient peut-être davantage la frontière qui nous concerne au quotidien, dans notre territoire urbain, celle qui implique l'individu ou une communauté et non plus l'ensemble de la collectivité nationale. Cette transformation de la « vraie » frontière, scalaire et idéologique, a sans doute des effets spatiaux et morphologiques.

Les frontières enregistrent donc d'importantes transformations cognitives, idéologiques, symboliques, mais aussi fonctionnelles. Dans notre culture occidentale, il est difficile d'envisager l'existence de territoires sans frontières, plus ou moins bien tracées et délimitées, ce qui ne signifie pas par ailleurs que leur contenu, leur sens ou fonction, voire

leur localisation, ne puissent être modifiés ou déplacés. C'est en fait ce que nous observons semble-t-il, de nos jours.

La frontière d'État, hormis les situations de conflits, semble connaître un processus général de défonctionnalisation (régalienne) plus ou moins poussée. De frontière coupure ou barrière, elle tend à devenir de plus en plus une couture territoriale, selon l'expression très connue de Claude Raffestin. La frontière synapse, la frontière de passage et de transition, constituent des étapes intéressantes de la recomposition fonctionnelle des territoires périphériques et d'entre deux. Ainsi de multiples aménagements transfrontaliers y contribuent. Cependant, même si l'espace (trans)frontalier est de plus en plus vécu, parcouru, pour des raisons d'opportunités professionnelles, consuméristes ou scolaires et récréatives...comme une région de « jointure », la ligne-frontière peut encore subsister dans l'imaginaire du même frontalier qui ressentira toujours une « résistance » territoriale quand des choix importants de la vie seront à prendre, notamment celui de la résidence principale, ou de l'adoption de la langue du pays d'accueil, ou encore de la citoyenneté du pays d'accueil...

Comme Grégory Hamez l'a démontré dans sa thèse⁹, certains faits et comportements autrefois très localisés à proximité de la ligne frontière, comme les mariages mixtes entre individus provenant des deux États mitoyens, ont tendance depuis quelque temps à se diffuser dans l'espace, en lien avec de grands couloirs de communication, avec des régions touristiques attractives (dont l'attraction n'est pas transfrontalière mais inter ou transnationale), ou encore en lien avec le développement de métropoles qui structurent et polarisent l'espace international. Les lieux de rencontres, de mélanges culturels, de mixité familiale, (mais aussi de heurts et d'incompréhension) se déplacent dans l'espace en lien avec la mobilité des personnes et la recomposition des territoires sur la base de la métropolisation. Les frontières éclatent et se dispersent sur le territoire et à leur tour se « métropolisent » Ainsi, certains aménagements (autoroutiers, aéroportuaires, touristiques, métropolitains...) « rapprochant » les espaces frontaliers de ceux de l'intérieur du territoire, participent donc au processus d'éclatement et de dispersion des frontières. De fait le géographe ne peut plus limiter son étude aux seules frontières linéaires étatiques ; il se doit de multiplier les échelles spatiales de référence, mettre l'accent sur l'ambivalence et le polymorphisme de l'objet frontière.

Enfin, dans le domaine militaire et sécuritaire, les frontières ont enregistré les mêmes transformations et déplacements. Les dispositifs de défense territoriale (de l'OTAN par exemple) se déplacent vers les nouvelles frontières externes (du Sud et de l'Est) de l'UE, au contact direct avec la Méditerranée, la mer Noire, le Proche-Orient musulman. (Voir la thèse de Jean-Sylvestre Mongrenier¹⁰). En revanche, à l'intérieur de l'espace communautaire, les défenses et protections se dispersent sur de nombreux points et se « métropolisent » à leur tour, comme en témoigne le dispositif « Vigie-Pirate », cristallisé sur les lieux de passages, de croisements, de transports...La frontière et ses fonctions les plus traditionnelles se déplacent vers les hubs, les nœuds, c'est-à-dire au cœur des territoires et ne s'exercent plus nécessairement en périphérie. Certains aménagements, destinés à accélérer et à fluidifier la circulation, (grande vitesse, gares, aéroports, métro et TER interurbains) génèrent apparemment de nouvelles frontières postmodernes qui rigidifient les flux.

Les espaces frontaliers périphériques de nombreux États tendent peut-être ainsi à se banaliser ; leurs richesses, leurs activités, leur développement semblent de plus en plus dépendre des différentiels nationaux qui subsistent, mais pour combien de temps...

⁹ Hamez Grégory, 2004 : du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge. Thèse soutenue à Paris I Sorbonne.

¹⁰ Mongrenier Jean-Sylvestre, 2006 : Les enjeux géopolitiques du projet français de défense européenne. Thèse soutenue à l'Institut français de géopolitique de Paris 8.